

DGAC DSNA  
Direction des Opérations

Rédacteur : Guy LEURY

**MARCHÉ PUBLIC**  
MARCHÉ DE TRAVAUX

# Rénovation des meubles de contrôle de la tour de contrôle de l'aéroport de Deauville-St Gatien

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°2025-SNAO-003

Date limite de remise des plis  
Procédure de passation

**13/10/2025 à 12:00 heures**

Procédure adaptée ouverte  
(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées -  
Code de la commande publique)

Type de contrat

Marché ordinaire de travaux

|             |       |  |               |      |
|-------------|-------|--|---------------|------|
| DSNA / DO   | Objet | Rénovation des meubles de contrôle de la tour de contrôle de l'aéroport de Deauville-St Gatien | Version       | V0R1 |
| Pôle Achats |       |  | Du 2025-08-26 |      |

## DIFFUSION INITIALE

| DESTINATAIRE(S)            | COPIE(S) POUR INFORMATION |
|----------------------------|---------------------------|
| Candidats « 2025-SNO-003 » |                           |

## VERIFICATION (V) / APPROBATION (A)

| Nom           | Fonction / Entité | V / A | Visa |
|---------------|-------------------|-------|------|
| Guy LEURY     |                   | V     |      |
| Pierre DURIEZ |                   | A     |      |

## MAITRISE DOCUMENTAIRE

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Référence : 2025-SNAO-003           |  |
| Classement et archivage du document |  |
| Fichier :                           |  |

|             |       |  |               |      |
|-------------|-------|--|---------------|------|
| DSNA / DO   | Objet | Rénovation des meubles de contrôle de la tour de contrôle de l'aéroport de Deauville-St Gatien | Version       | V0R1 |
| Pôle Achats |       |  | Du 2025-08-26 |      |

### *Historique du document*

| Version du document | Date de rédaction | Raison de l'évolution    | Auteur    |
|---------------------|-------------------|--------------------------|-----------|
| V0R1                |                   | Version de travail       | Guy LEURY |
| V0R2                |                   | Versions relectures      | Guy LEURY |
| V1R0                |                   | Version pour publication | Guy LEURY |

## SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT.....       | 4  |
| 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE .....  | 5  |
| 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....      | 6  |
| 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION..... | 10 |
| 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES .....    | 13 |

|             |       |  |               |      |
|-------------|-------|--|---------------|------|
| DSNA / DO   | Objet | Rénovation des meubles de contrôle de la tour de contrôle de l'aéroport de Deauville-St Gatien | Version       | V0R1 |
| Pôle Achats |       |  | Du 2025-08-26 |      |

## 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

### ■ Acheteur :

Ministère chargé des transports  
 Direction Générale de l'Aviation Civile  
 DIRECTION DES SERVICES DE LA NAVIGATION AERIENNE (DSNA)  
 Direction des opérations  
 9, rue de champagne  
 91200 Athis-Mons  
 Le pôle Achat DSNA antenne DO, situé 9 Rue Champagne – 91200 Athis Mons, est l'entité chargée de passer le marché au nom de la Direction des Opérations.  
 Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

### ■ Objet de la consultation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Rénovation des meubles de contrôle de la tour de contrôle de l'aéroport de Deauville-St Gatien**

| Code CPV   | Libellé CPV                |
|------------|----------------------------|
| 45454000-4 | Travaux de restructuration |

### ■ Caractéristiques principales du contrat :

|   |  |
|---|--|
|  Structure             | Lot unique - 2 phases  |
|  Lieu d'exécution      | Service de la Navigation Aérienne Ouest<br>Aérodrome de Deauville-Normandie<br>14130 Saint Gatien des Bois |
|  Délai d'exécution     | 4 mois   |
|  Développement durable | Clause environnementale - Critère environnemental  |

Le marché est estimé à 67 000 €HT

### ■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots.  
 Elle est décomposée comme suit :

| Type      | Objet, délai  |
|-----------|---|
| Phase n°1 | Fourniture et présentation d'une étude technique consolidée |
| Phase n°2 | Fabrication et installation du nouveau mobilier             |

|             |       |  |               |      |
|-------------|-------|--|---------------|------|
| DSNA / DO   | Objet | Rénovation des meubles de contrôle de la tour de contrôle de l'aéroport de Deauville-St Gatien | Version       | V0R1 |
| Pôle Achats |       |  | Du 2025-08-26 |      |

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

### ■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

### ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

### ■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Déclaration sur l'honneur concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine
- CCTP le cahier des charges techniques particulières et ses éventuelles annexes ;
- CCAP le cahier des charges administratives particulières et ses éventuelles annexes ;
- DPGF la Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire ;
- le document de spécifications générales pour les installations de la Navigation Aérienne, SPEC 20 (édition de janvier 2020) ;
- le guide d'aide à la protection contre la foudre des installations de la Navigation Aérienne, GPF 20 (édition de juin 2020)

### ■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

Une visite de site, facultative mais fortement conseillée de façon à pouvoir remettre une offre pertinente, sera organisée dans le cadre de la présente consultation le :

- mardi 15 septembre 2025 à 9h00

Deux représentants MAXIMUM par entreprise candidate seront autorisés. Les candidats devront manifester leur souhait de participer à une visite et fournir les identités des participants à l'adresse mail suivante david.jean@aviation-civile.gouv.fr avant le vendredi 26 septembre 2025 - 12h00.

Il ne sera donné aucune suite à toute demande de visite à une autre date que celle indiquée ci-dessus.

Il ne sera répondu à aucune question sur place. Les réponses feront l'objet d'un envoi ultérieur via La Place à l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier de consultation.

Le candidat est fortement invité à se rendre sur site avant de présenter son offre de prix, afin d'évaluer l'importance des travaux à réaliser et les difficultés éventuelles qu'il pourrait rencontrer dans le cadre de leur exécution.

### ■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres. L'acheteur se réserve la possibilité de demander une prolongation de la durée de validité des offres aux soumissionnaires.

### ■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le

|             |       |  |               |      |
|-------------|-------|--|---------------|------|
| DSNA / DO   | Objet | Rénovation des meubles de contrôle de la tour de contrôle de l'aéroport de Deauville-St Gatien | Version       | V0R1 |
| Pôle Achats |       |  | Du 2025-08-26 |      |

biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

#### ■ Réponse et groupement :

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles, en application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique :

En cas de groupement solidaire, la DSNA demande, par ordre de priorité décroissante :

1/ l'identification à l'acte d'engagement d'un compte bancaire unique, ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire, sur lequel seront réglé l'ensemble des prestations de l'accord-cadre ;

À défaut

2/ la répartition des prix des prestations entre les membres du groupement dans l'annexe financière à l'acte d'engagement, ce qui autorise l'identification d'un compte bancaire par cotraitant ;

À défaut

3/ en cas d'accord-cadre à bon de commande, l'acte d'engagement peut n'indiquer que la répartition technique des prestations. Dans ce cas, le groupement s'engage à fournir pour chaque bon de commande la répartition financière associée à chaque UO commandée. Ceci autorise l'identification d'un compte bancaire par cotraitant.

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

#### ■ Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

#### ■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document   | Descriptif   |
|--|--|
| <b>Situation juridique</b>   |  |
| Conformément à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique :   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définis aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;</li> <li>- les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.</li> </ul> |  |
| Déclaration du candidat (DC2)  | <i>Déclaration individuelle du candidat ou de chaque membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances).</i> |
| Lettre de candidature (DC1)  | <i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances).</i>   |

|             |       |  |               |      |
|-------------|-------|--|---------------|------|
| DSNA / DO   | Objet | Rénovation des meubles de contrôle de la tour de contrôle de l'aéroport de Deauville-St Gatien | Version       | V0R1 |
| Pôle Achats |       |  | Du 2025-08-26 |      |

| Document   | Descriptif  |
|--|---|
| <b>Capacité technique et professionnelle</b>                 |   |
| Références de prestations                                    | <p><i>Références de services/travaux effectuées au cours des trois dernières années par le candidat et qui lui paraissent, par leur ampleur, leur nature ou leur complexité se rapprocher des prestations objet de la consultation.</i></p> <p><i>Pour les références, le candidat précise :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le nom de l'organisation ou de la société cliente ;</li> <li>- Le niveau de responsabilité du candidat : intervenant principal, co-traitant ou sous-traitant;</li> <li>- La nature des prestations (organigramme des tâches) et le partage des tâches avec les sous- traitants et volumes de charge associés ;</li> <li>- Les compétences techniques mises en œuvre ;</li> <li>- L'organisation mise en place pour garantir la maîtrise des activités techniques : il est demandé une description simplifiée de la manière dont l'organisation a été mise en œuvre pour garantir la bonne exécution et le suivi des prestations demandées ;</li> <li>- Le respect des délais d'exécution et de livraison prévus/réalisés ;</li> <li>- Le candidat fourni si obtention, le justificatif d'un label, d'une certification ou d'une attestation de qualité.</li> </ul> <p><i>Possibilité de prouver par tout moyen la capacité technique</i></p>   |
| <b>Capacité technique et professionnelle : minima exigés</b> |   |
| Références travaux   | <p><i>Fournir la liste des travaux exécutés (3 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.</i></p> <p><i>Références de services/travaux effectuées au cours des trois dernières années par le candidat et qui lui paraissent, par leur ampleur, leur nature ou leur complexité se rapprocher des prestations objet de la consultation.</i></p> <p><i>Pour les références, le candidat précise :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le nom de l'organisation ou de la société cliente ;</li> <li>- Le niveau de responsabilité du candidat : intervenant principal, co-traitant ou sous-traitant;</li> <li>- La nature des prestations (organigramme des tâches) et le partage des tâches avec les sous- traitants et volumes de charge associés ;</li> <li>- Les compétences techniques mises en œuvre ;</li> <li>- L'organisation mise en place pour garantir la maîtrise des activités techniques : il est demandé une description simplifiée de la manière dont l'organisation a été mise en œuvre pour garantir la bonne exécution et le suivi des prestations demandées ;</li> <li>- Le respect des délais d'exécution et de livraison prévus/réalisés ;</li> <li>- Le candidat fourni si obtention, le justificatif d'un label, d'une certification ou d'une attestation de qualité.</li> </ul> <p><i>Possibilité de prouver par tout moyen la capacité technique</i></p> |

Le soumissionnaire est vigilant à fournir dans son offre les éléments de réponse concernant le critère Développement Durable décrits à l'article 4 du présent document.

Le soumissionnaire est invité à préciser les points qu'il considère comme contenant des informations dont la communication porterait préjudice à ses intérêts commerciaux et industriels légitimes au titre de l'article R. 2183-5 du Code de la commande publique.

Les documents contractuels ne peuvent en aucun cas être modifiés sous peine de rejet de l'offre. Il est porté à la connaissance du candidat que l'acheteur accepte l'offre sans signature.

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

|             |       |  |               |      |
|-------------|-------|--|---------------|------|
| DSNA / DO   | Objet | Rénovation des meubles de contrôle de la tour de contrôle de l'aéroport de Deauville-St Gatien | Version       | V0R1 |
| Pôle Achats |       |  | Du 2025-08-26 |      |

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

| Documents         | Descriptif   |
|-------------------|--|
| Mémoire technique |  |
| Annexe financière | <i>Décomposition générale du prix forfaitaire - à compléter par le candidat.</i> |

#### ■ En cas de sous-traitance :

Pour chaque sous-traitant présenté, le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément à l'article R. 2193-1 du Code de la commande publique, l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement sont demandés dans les conditions suivantes dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre.

Le candidat fournit à l'acheteur une déclaration mentionnant :

- a) La nature des prestations sous-traitées ;
- b) Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- c) Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- d) les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix applicables au sous-traitant ;
- e) les capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.
- f) une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il n'est pas placé dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11

Pour satisfaire aux obligations susmentionnées, l'entreprise qui envisage dès le dépôt de son offre de sous-traiter une partie de sa prestation complètera utilement la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4 téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>) et joindre, pour chaque sous-traitant, un formulaire DC2 et un formulaire DC4.

Il est toutefois précisé que l'appréciation des capacités d'un opérateur économique et de son/ses sous-traitants(s) est globale. Ainsi, il n'est pas exigé que chaque opérateur ait la totalité des capacités requises pour exécuter l'accord-cadre.

La notification du marché public emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

#### ■ Dispositions complémentaires :

|             |       |  |               |      |
|-------------|-------|--|---------------|------|
| DSNA / DO   | Objet | Rénovation des meubles de contrôle de la tour de contrôle de l'aéroport de Deauville-St Gatien | Version       | V0R1 |
| Pôle Achats |       |  | Du 2025-08-26 |      |

- **Unité monétaire**

Les candidats sont informés que la personne publique conclut le contrat dans l'unité monétaire suivante : **euro(s)**.

- **Mise au point**

En application de l'article R. 2152-13 du Code de la commande publique, l'acheteur peut procéder à une mise au point des composantes du contrat sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles, notamment financières du contrat, ni le classement des offres.

- **Imprécisions**

En cas d'imprécisions, l'acheteur se réserve le droit de se faire préciser par les candidats, après la remise de leur offre, les points devant être détaillés.

- **Erreurs de calcul**

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans l'offre financière d'un candidat, celles-ci seront rectifiées pour la comparaison des offres. Si le candidat est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son erreur lors de la mise au point du contrat.

- **Modifications de détail aux documents de consultation**

Les modifications, erreurs ou omissions des documents de la consultation signalées par le service ou un soumissionnaire effectuées et corrigées 8 jours avant la date limite de remise des offres n'entraînent pas de prolongation de délais.

Pour toutes modifications, erreurs ou omissions signalées par le service ou un soumissionnaire dans un délai de moins de 8 jours avant la date limite de remise des offres, la personne publique se réserve le droit d'accorder une prolongation de délais qui sera précisée ultérieurement.

■ **Modalités de remise des offres électroniques et copie de sauvegarde :**

L'acheteur impose la transmission des plis par voie électronique à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr), avant la date et heure limite indiquées en page de garde.

Les plis transmis par simple courriel sont refusés.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les

|             |       |  |               |      |
|-------------|-------|--|---------------|------|
| DSNA / DO   | Objet | Rénovation des meubles de contrôle de la tour de contrôle de l'aéroport de Deauville-St Gatien | Version       | V0R1 |
| Pôle Achats |       |  | Du 2025-08-26 |      |

candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antisipam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Si plusieurs plis électroniques sont successivement transmis avant la date limite de réception des offres par un même soumissionnaire, seul le dernier sera ouvert, conformément à l'article R2151-6 du code de la commande publique. Cependant, conformément à la jurisprudence en vigueur (CE, 20 décembre 2021, n° 454801), en cas de dépôts successifs d'un même soumissionnaire, l'entité adjudicatrice appréciera les caractéristiques du dernier dépôt transmis, afin de déterminer s'il peut l'analyser comme étant une offre complète. A défaut, il procédera à l'ouverture des dépôts précédents.

### Copie de sauvegarde :

Le candidat peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis indiqué en page pour la remise des plis.

L'acheteur refuse une copie de sauvegarde électronique.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou papier doit faire parvenir tous ses plis en une seule fois dans les délais impartis pour la remise des plis.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde » de manière claire et lisible, porter le nom de l'opérateur économique candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde doit être adressée à l'adresse postale de l'acheteur indiquée à l'article 1, à l'attention de M. Christian MIGNOT :

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les plis transmis par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;

2° Lorsqu'un pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission du pli électronique ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

| Critère et pondération | Descriptif   |
|------------------------|--|
| 1. Prix TTC (50%)      | Pour le critère prix en TTC, une note est attribuée à chaque offre à l'aide de la formule suivante :<br>$NP = PP \times (P_{min} / P)$ , avec <ul style="list-style-type: none"> <li>NP : note pondérée du prix ;</li> </ul> |

|             |       |  |               |      |
|-------------|-------|--|---------------|------|
| DSNA / DO   | Objet | Rénovation des meubles de contrôle de la tour de contrôle de l'aéroport de Deauville-St Gatien | Version       | V0R1 |
| Pôle Achats |       |  | Du 2025-08-26 |      |

| Critère et pondération                                    | Descriptif  |
|---|---|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• PP : pondération du critère prix ;</li> <li>• Pmin : prix de l'offre la moins chère ;</li> <li>• P : prix de l'offre évaluée.</li> </ul>   |
| 2. Valeur technique (40%)                                 | <p>Le critère Valeur Technique est noté selon les sous-critères ci-après. La note pour chaque sous-critère est établie par application de la formule suivante :</p> $NVT = PVT \times VT,$ <p>Avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- NVT : note pondérée du critère valeur technique ;</li> <li>- PVT : pondération du critère valeur technique ;</li> <li>- VT : note avant pondération de l'offre évaluée.</li> </ul> <p>Toute offre dont la note de la valeur technique avant pondération est inférieure à 20/40 sera considérée comme inappropriée et automatiquement rejetée.</p> <p>Les sous-critères de la Valeur Technique sont les suivants :</p> |
| - 1er sous critère (10 points)                            | Ergonomie des meubles proposés  |
| - 2eme sous critère (5 points)                            | Qualité de de l'intégration des équipements opérationnel (Interface Homme Machine (IHM <sup>o</sup> contrôleur, etc...)   |
| - 3eme sous critère (5 points)                            | Accessibilité des équipements techniques (UC, etc...)   |
| - 4eme sous critère (5 points)                            | Évolutivité du meuble   |
| - 5eme sous critère (10 points)                           | Expériences passées dans l'urbanisation de vigie  |
| - 6eme sous critère (5 points)                            | Planning  |
| 3. Performances en matière de développement durable (10%) | <p>La note DD obtenue par chaque candidat est pondérée en appliquant la formule suivante :</p> $NDD = PDD \times DD$ <p>Avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- NDD : note pondérée du critère « développement durable » ;</li> <li>- PDD : pondération du critère « développement durable » ;</li> <li>- DD : note « développement durable » avant pondération de l'offre évaluée.</li> </ul> <p>les sous critères de la performance en matière de développement durable sont les suivants :</p>   |
| - 1er sous critère (5 points)                             | Les moyens techniques proposés afin de réduire la production des déchets  |
| - 2eme sous critère (5 points)                            | <p>Un schéma d'organisation des déchets précisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les moyens techniques et humains mis en place pour la valorisation des déchets ;</li> <li>- les moyens de formation et de sensibilisation du personnel dédié aux prestations du marché.</li> </ul>   |

Modalités de calcul des notes :

La note globale résulte de l'addition de la note du critère valeur technique, de la note du critère prix TTC et de la note du critère performance en matière de développement durable.

En cas d'égalité entre plusieurs candidats, le candidat retenu est celui qui a obtenu la meilleure note au critère le plus fortement pondéré.

**Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :**

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Offre hors délai         | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.  |
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. |

#### ■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant

|             |       |  |               |      |
|-------------|-------|--|---------------|------|
| DSNA / DO   | Objet | Rénovation des meubles de contrôle de la tour de contrôle de l'aéroport de Deauville-St Gatien | Version       | V0R1 |
| Pôle Achats |       |  | Du 2025-08-26 |      |

anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

#### ■ **Négociation :**

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté les offres classées de un à trois sur la base des critères définis au chapitre *Jugement des offres* du présent document.

Dans l'hypothèse d'une négociation, les autres candidats dont l'offre est classée au-delà du 3ème rang, ne seront pas admis à négocier et verront leur offre rejetée. Un ou plusieurs tours de négociation peuvent être organisés avec les candidats retenus. Chaque tour de négociation peut donner lieu à l'élimination d'un ou plusieurs candidats.

A l'issue de la négociation, chaque candidat doit remettre une nouvelle offre telle que définie à la rubrique *Contenu des plis*. Toutefois, si un candidat souhaite maintenir son offre initiale en l'état pour qu'elle devienne son offre finale, il devra transmettre à l'acheteur un courrier signifiant son intention avant la fin du délai de remise des offres finales. En l'absence d'une offre finale ou du courrier ci-dessus, l'acheteur éliminera le candidat pour absence d'offre.

La négociation ne peut remettre en cause l'objet du marché, ni modifier substantiellement les conditions initiales de mise en concurrence ou les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché telles qu'elles sont définies dans les documents de la consultation.

L'acheteur garantit le strict respect du principe d'égalité de traitement des candidats et veillera à assurer la traçabilité des résultats obtenus à chaque étape de la négociation.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

#### ■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

| Document  | Descriptif  |
|---|---|
| Attestation de salariés étrangers   | Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. |
| Certificat de régularité fiscale  | Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales.  |
| Certificat de régularité sociale  | Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise.  |
| Déclaration sur l'honneur concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine | Déclaration sur l'honneur concernant les obligations prévues dans le règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) no 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, dument complétée et signée.  |
| Délégation de pouvoirs  | Tout document permettant de prouver la capacité de la personne signataire à engager l'entreprise.   |
| Extrait KBIS  | Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion.  |

|             |       |  |               |      |
|-------------|-------|--|---------------|------|
| DSNA / DO   | Objet | Rénovation des meubles de contrôle de la tour de contrôle de l'aéroport de Deauville-St Gatien | Version       | V0R1 |
| Pôle Achats |       |  | Du 2025-08-26 |      |

| Document                       | Descriptif  |
|--------------------------------|---|
| Numéro unique d'identification | Afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné à l'article L. 2141-3, le candidat produit son numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion. |
| Redressement judiciaire        | Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire.  |

#### ■ Modalités de signature à l'attribution

Les propositions n'ont pas à être signées par les candidats.

La DSNA transmettra l'acte d'engagement pour signature électronique au seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché. L'acheteur refuse toute signature manuscrite.

L'acte d'engagement devra être renseigné, signé et retourné à l'acheteur en format PDF. Par ailleurs, l'attributaire sera vigilant à ne pas verrouiller le document afin que la DSNA puisse signer le contrat. Le contrat devra être accompagné des justificatifs décrits à l'article Document à produire par l'attributaire ci-après et du pouvoir de la personne habilitée à engager la société. La signature est électronique et le contrat signé est déposé sur la Place : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>  
<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

#### ■ Renseignements d'ordre technique et administratif

|             |       |  |               |      |
|-------------|-------|--|---------------|------|
| DSNA / DO   | Objet | Rénovation des meubles de contrôle de la tour de contrôle de l'aéroport de Deauville-St Gatien | Version       | V0R1 |
| Pôle Achats |       |  | Du 2025-08-26 |      |

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

#### ■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Nantes  
6 Allée de l'Île Gloriette  
NANTES  
44000  
Téléphone : 02 55 10 10 02  
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr  
Télécopie : 02 55 10 10 03

#### ■ Droits d'auteur :

Les documents constitutifs du dossier de consultation sont protégés par la loi sur les droits d'auteur (Livre I du code de la propriété intellectuelle).

Toute reproduction ou copie, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable de la DSNA. Toute reproduction ou copie, autres que celles nécessaires pour répondre à la consultation, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi.

#### Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur :

[sg-dpd-dgac-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:sg-dpd-dgac-bf@aviation-civile.gouv.fr)  
ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

|             |       |  |               |      |
|-------------|-------|--|---------------|------|
| DSNA / DO   | Objet | Rénovation des meubles de contrôle de la tour de contrôle de l'aéroport de Deauville-St Gatien | Version       | V0R1 |
| Pôle Achats |       |  | Du 2025-08-26 |      |

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)